

## Devenir juge administratif

Par **Fax**, le **08/08/2013** à **00:37**

Bonsoir,

Je me permets de faire appel à vous afin d'avoir plus d'informations sur ce métier qui m'attire. Quel est le parcours pour devenir juge administratif ? Si concours il y a, à quel niveau d'études y a-t-on accès, et quelles sont les différentes épreuves ? Certains d'entre vous l'ont-il déjà tenté/eu ? Quels sont vos retours d'expérience ?

Merci pour vos réponses et excusez moi par avance si un sujet de ce type a déjà été posté sur le forum.

Par **marsuup**, le **08/08/2013** à **01:02**

L'Ena est la voie royale pour accéder à la juridiction administrative. Et la voie royale pour entrer à l'Ena est Science Po Paris.

Mais on peut rentrer à l'Ena sans passer par Science Po.

Sinon certains Profs de droit ou fonctionnaires sont recrutés mais il y a des conditions notamment de compétence et d'ancienneté.

Par **Fax**, le **08/08/2013** à **01:42**

Merci marsuup,

En fouinant un peu, j'ai trouvé qu'il existe aussi la possibilité de recrutement direct par voie de concours interne et externe, et le niveau nécessaire pour pouvoir y prétendre est le niveau requis pour le concours d'entrée de l'ENA.

Merci encore :)

Par **lolo7**, le **08/08/2013** à **08:52**

Bonjour,

Les magistrats administratifs sont recrutés principalement parmi les anciens élèves de l'École Nationale d'Administration (ENA). Toutefois il existe trois autres voies de recrutement. La nomination au tour extérieur ne s'adresse qu'à des fonctionnaires justifiant de certaines conditions de grade, d'ancienneté et de diplômes. Le détachement dans le corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel vise d'autres types de fonctionnaires. Enfin, le recrutement complémentaire est organisé sous forme de concours, externe et interne. Il concerne, dans le premier cas, les titulaires de l'un des diplômes Bac + 3 exigés pour se présenter au premier concours d'entrée à l'ENA. Il n'y a plus de limite d'âge. La voie interne est réservée aux magistrats de l'ordre judiciaire et autres fonctionnaires justifiant de quatre années de service public. Nul ne peut se présenter plus de trois fois aux concours de recrutement complémentaire.

Quel que soit le mode de recrutement, un stage de six mois au Conseil d'État prépare à l'exercice de l'activité juridictionnelle.

Par **Fax**, le **08/08/2013** à **10:42**

Merci lolo7 pour toutes ces informations.

Par **lolo7**, le **08/08/2013** à **11:50**

Derien Fax ;)   
Maintenant à toi de jouer.

Par **Fax**, le **08/08/2013** à **22:00**

Yes !!!! D'ailleurs en faisant un petit tour sur le site du Conseil d'Etat j'ai pu voir qu'il y avait un professeur de ma faculté en charge de la préparation au concours. Je lui ai immédiatement envoyé un mail afin de prendre rendez-vous et d'obtenir de plus amples informations ;)

Merci encore. Si d'ailleurs certains se sont essayés à ce concours, je suis preneuse pour tous les conseils !

Par **gregor2**, le **09/08/2013** à **07:49**

Bonjour,

juge administratif ? Quelle idée, d'habitude on a peur du droit administratif ;)

Tenez nous au courant :p

Par **lolo7**, le **09/08/2013** à **12:44**

C'est vrai d'habitude on a peur du droit administratif. Moi même quand je l'ai abordé la toute première fois c'était un calvaire. Les fiches de td étaient vastes. Il y'avait plein d'arrêts. Ce n'était plus un fascicule mais une encyclopédie 0o. Au premier semestre c'était beaucoup mais au second c'était limite si j'avais le temps de terminer certaines fiches d'arrêts. La charge de travail était plus grande que pour le droit privé. Et encore le prof était en retard par rapport au chargé. Du coup plus personne n'allait en cours et la grande majorité des étudiants suivaient les séances de td car le chargé faisait les cours via son diaporama.

Par **Fax**, le **09/08/2013** à **13:17**

Oui oui c'est vrai qu'il est plus fréquent de trouver des topics de ce genre sur le droit privé.... Mais que voulez-vous, j'aime le droit administratif et je me vois bien officier dans ce domaine plus tard. Il en faut pour tous les goût hein ;)

Oui je vous tiendrez informés avec grand plaisir.

Par **lolo7**, le **09/08/2013** à **13:26**

Tu as remarqué aussi.  
Si tu veux faire officier, tu as tout à fait le droit ;)  
C'est très bien ce que tu fais.

OUI tiens nous au courant.